

Formations d'équipe 24-25

en intra ou réseau d'établissements



Annule et remplace la version du 3 avril 2024

Conditions de financement

- ➔ 10 enseignants minimum
- ➔ 6 heures de formation minimum (continues ou discontinues)
- ➔ Durée de formation plafonnée à 12h par unité pédagogique au titre de l'année scolaire
- ➔ Financement forfaitaire dans la limite de 1 300 € pour 6h en animation simple ou 1 625 € en co-animation pour un groupe. Pour plusieurs groupes, complément dans la limite de 1 000 € par groupe supplémentaire par tranche de 6h
- ➔ Ne pourront pas faire l'objet d'une prise en charge financière :
 - les frais annexes des formateurs et le matériel additionnel
 - les formations axées sur la prise en main de matériel
 - les formations axées sur la réécriture du projet d'établissement
 - les formations dont les intervenants ne sont pas des formateurs
- ➔ Les projets sont réceptionnés et étudiés au fil de l'eau, dans la limite du budget disponible pour 2024-2025
- ➔ L'organisme de formation doit être certifié Qualiopi.

Modalités & calendrier

Projets à adresser au moins 4 à 6 semaines (hors vacances scolaires) avant le début de la formation

Par mail à : contact.iledefrance@formiris.org

Éléments à fournir à Formiris IdF :

- La fiche projet Formiris complétée & signée par le chef d'établissement
- Le descriptif de la formation
- Le devis de l'organisme
- La liste des enseignants participants
- La liste des personnels OGEC participants s'il y a lieu

